



PROJET AGRIVOLTAÏQUE DE LA MOUSSERIE

Compte-Rendu du « Comité de projet »

Tenu en Mairie de L'Isle Arné, le 23 juin 2025

Compte-rendu publié le 15 juillet 2025

CONTEXTE :

European Energy développe un projet agrivoltaïque sur les communes de L'Isle Arné et d'Aubiet, dans le Gers.

La zone d'étude du projet a été identifiée comme ZAEnR (Zones d'Accélérations d'Energies Renouvelables) par la commune de l'Isle Arné. Mais les ZAEnR n'ont pas été à ce jour arrêtées définitivement la préfecture du Gers. Enfin, la commune d'Aubiet n'a pas arrêté de ZAEnR sur son territoire.

Par conséquent, il est de considérer qu'il est nécessaire d'organiser un comité de projet comme si le projet était hors ZAEnR, tel que défini dans la loi APER du 10 mars 2023. Le Comité de projet est défini aux articles R.111-5 à R.111-10 du code de l'Energie, dont :

Art. R. 211-9. – « Le comité de projet se réunit avant le dépôt de la première demande d'autorisation du projet afin de débattre de la faisabilité et des conditions d'intégration dans le territoire couvert par celui-ci, sur la base des éléments mentionnés à l'article R. 211-10. »

La liste nominatives des personnes invitées au comité de projet de la Mousserie est disponibles en **Annexe 1**.

La liste des personnes présentes au Comité est disponible en **Annexe 2**.

DÉROULÉ DU COMITÉ, MAIRIE DE L'ISLE ARNE LE 23 JUIN 2025 À 17H00 :

Lors de la présentation différents points ont été présentés, avec :

- Une présentation de l'exploitation agricole concernée, du porteur de projet European Energy ;
- Les principales caractéristiques du projet avec la localisation et compatibilité aux documents d'urbanismes, l'implantation du projet avec la technologie utilisée ;
- Une présentation du projet agricole et sa compatibilité avec le décret agrivoltaïque (2024-318 du 8 avril 2024). Également, l'intérêt du financement d'un hangar type stabulation a été évoqué pour montrer que cet investissement est une partie intégrante au projet ;
- Ensuite, il a été évoqué les différents enjeux paysagers et environnementaux suite aux premiers retours des bureaux d'études ;

- Pour terminer, il a été exposé les différentes retombées économiques pour la commune avec les enjeux fiscaux et le volet autoconsommation collective ;

Le support de présentation est disponible en **Annexe 3**.

ÉCHANGE :

En rose les réponses apportées à travers ce compte rendu aux questions soulevées durant le comité

Comptabilité avec l'urbanisme : European Energy fait remarquer que l'intercommunalité est en train de réaliser un PLUi dont les deux communes font partie. European Energy propose de partager les éventuelles études mener sur la zone afin de s'assurer de la compatibilité à venir de cette zone avec un projet agrivoltaïque, avec sa ZAENR validée sur L'Isle Arné.

Construction du parc : des questions liées au besoin de clôturer le site ont été partagée. De même, des inquiétudes liées aux passages des animaux et à la chasse ont été formulées.

Réponse de European Energy : **Les clôtures sont des éléments de sécurité obligatoires, demandées par les assurances. Généralement d'une hauteur de 2m, il a été prévu d'utiliser des clôtures à support bois (type acacia) pour favoriser leur intégration dans le paysage agricole. European Energy va néanmoins se rapprocher de ses organismes assureurs pour étudier des solutions de moindre impact si acceptées. Les dimensions du grillage permet à la petite faune de passer sans soucis. Le terrain d'implantation est une réserve de chasse.**

Les enjeux paysagers : European Energy a partagé tout le travail paysager mené suite au Comité Technique organisé par les services de l'Etat, qui s'est tenu en mars 2025. Madame le Maire de Juilles a demandé un complément depuis l'un de ses administrés, Monsieur Régis FAURE.

Monsieur l'Adjoint au maire de Lussan a demandé d'avoir accès aux points de vues depuis Lussan.

Une vidéo 3D du parc aurait été appréciée.

Réponse de European Energy : **Une prise de contact sera faite avec Monsieur FAURE. Il apparait d'ores et déjà qu'aucune visibilité ne semble exister depuis l'habitation de par la configuration des lieux.**

Un partage de l'analyse paysagère est possible aux différents représentants communaux selon leur souhait.

Taxe d'aménagement : une interrogation a été partagée concernant l'éventuel évolution de la Taxe Foncière sur le Foncier Non Bati (TFFNB) suite à la mise en service du projet.

Réponse de European Energy : **European Energy va se rapprocher d'un expert en fiscalité pour répondre ultérieurement à cette question.**

Compensations Collectives Agricoles : Il a été évoqué le fait d'orienter tout ou partie des compensations vers l'abattoir d'Auch. L'idée est de pouvoir réaliser des premiers échanges en amont du dépôt afin que ces derniers soient annexés à la demande de permis.

Réponse de European Energy : European Energy est tout à fait favorable à cette idée. European Energy proposera plusieurs bénéficiaires dont le montant total reçu par chacun dépendra du projet à financer. Des échanges seront annexés à la demande de permis.

Projet agricole : Il a été évoqué le souhait d'améliorer le partage de la valeur au sein de la SCEA, afin de mieux refléter le travail à venir au sein du parc, qui sera réalisé par le salarié de la SCEA.

Réponse de European Energy : European Energy partage cette approche. L'objectif est de pouvoir proposer un engagement lié au projet agrivoltaïque à annexer à la demande de permis de construire.

Volet auto-consommation collective : European Energy a rappelé sa volonté d'inclure un dispositif d'autoconsommation collective au projet : une portion du parc (dont la taille sera à définir, a priori autour de 0.5MW) aura son propre raccordement au réseau local ENEDIS et pourra alimenter les habitants des communes.

European Energy s'engage à proposer un prix de fourniture inférieur au TRV EDF. Il est rappelé que tout ou partie des taxes et contributions restent dues, selon la puissance totale du dispositif.

Annexes:

- Annexe 1: liste des invités
- Annexe 2: liste des présents
- Annexe 3: support de présentation

ANNEXE 1 – LISTE DES INVITÉS

Les invitations ont été envoyées par Lettre Recommandée avec Accusé Réception.

Entité	Fonction	Prénom	Nom
Ansan	Maire	Jean Claude	BADY
Aubiet	Maire	Bruno	BLONDEAU
Blanquefort	Maire	Alain	DE SCORRAILLE
Escorneboeuf	Maire	Daniel	ZAÏNA
Gimont	Maire	Franck	VILLENEUVE
Juilles	Maire	Marie Sylvie	ROUX
L'Isle Arné	Maire	Sébastien	GHION
Lussan	Maire	Eric	ANGELE
Marsan	Maire	Aymeri	DE MONTESQUIOU
Nougaroulet	Maire	Pierre Yves	ARNAUD
Saint Caprais	Maire	Philippe	GINESTE
Sainte Marie	Maire	Guy	DE GALARD
Communauté de Communes Coteaux Arrats Gimont	Président	Gérard	ARIES

ANNEXE 2- LISTE DES PRÉSENTS

Outre les présents sur la feuille d'émargement ci-dessous, étaient présent pour le porteur de projet :

- Mme. Inès Rose, Référente Agricole
- M. Paul Bellon, Responsable développement régional Sud & Centre

Réunion Comité de projet du 23 juin 2025
Isle Arné

Protection des données personnelles (RGPD)
Les données personnelles recueillies dans le cadre de cet événement sont utilisées exclusivement pour des besoins de comptabilisation. Ces données ne seront ni cédées, ni vendues, ni transmises à des tiers, et elles seront conservées pour une durée strictement nécessaire à la finalité indiquée.



EUROPEAN ENERGY FRANCE

NOMBRE DE PARTICIPANTS	PRENOM	NOM	RESIDANT A	QUESTION/OBSERVATION	EMAIL si souhait de recevoir des informations à des questions ou observations spécifiques	Autorisation de droit à l'image* (oui/ non)
1	Georges	ARIES		PDT 3 CAG		
2	Veronique	VAUCOLLIE		1 ^{er} Adjoint Mairie Aubriet		
3	CASTANLE	Thien		2 ^e Adjoint Mairie St Gen		
4	GINESTE	Philippe		Maire de S CAPRAIS		
5	ROUX	Marie Sylve		MAIRE DE JUILLES		
6	SEBASTIEN	GIRON		MAIRE DE CESCÉ-ARNE		
7	Jerome	LOUBET		Adj. Mairie LUSSAN		
8	Frank	TUSSEAU		ESGOM Jeanf		
9						
10						

* Conformément à la législation en vigueur sur le **droit à l'image** (articles 226-1 et suivants du Code pénal et autres textes applicables), j'atteste avoir pris connaissance de mes droits et consens à l'utilisation de mon image pour la communication de European Energy France avec les services instructeurs ainsi que de sa communication externe. Cette autorisation est valable pour toute la durée du projet et peut être révoquée à tout moment en adressant une demande écrite à concertation@europeanenergy.france, sauf si des supports ont déjà été diffusés avant la révocation.

ANNEXE 3 – SUPPORT DE PRÉSENTATION

Document séparé